

Faut-il vraiment détruire le barrage de Pont-Rolland entre Hillion et Morieux ?

Le barrage hydro-électrique de Pont-Rolland, entre les communes d'Hillion et Morieux (Lamballe-Armor), est hors service. Aujourd'hui se pose la question de sa destruction.



Le barrage de Pont-Rolland fait partie du paysage depuis près d'un siècle et est considéré par beaucoup comme un fleuron du patrimoine industriel local. ©Yann ANDRE

Par [Yann André](#) Publié le 7 Avr 24 à 8:04 mis à jour le 10 Avr 24 à 10:08

La question n'est pas tranchée à ce jour mais c'est bien la direction que les choses sont en train de prendre : le barrage hydro-électrique de Pont-Rolland, situé en amont de **l'estuaire du Guessant** dans la baie de [Saint-Brieuc \(Côtes-d'Armor\)](#), pourrait disparaître du paysage dans les prochaines années.

Repères

Le barrage de Pont-Rolland a été construit entre 1933 et 1936. Il s'agit d'un barrage voûte à crête déversante de 102,6 m de largeur et de 19,5 m de hauteur.

La retenue, longue de 1,6 km, a une capacité de 1 million de mètres cube.

La production annuelle moyenne était de 2528 MWh entre 2000 et 2013, soit un tiers d'une éolienne terrestre.

Comment en est-on arrivé là ?

Construit dans les années 1930, l'ouvrage mesure **100 mètres de large pour près de 20 mètres de hauteur**. Exploité par EDF jusqu'en 2010, il a définitivement cessé de produire de l'électricité en 2014.

Définitivement ? Certains voudraient croire que non. Mais en l'absence d'un repreneur, qui devrait s'acquitter **de lourds travaux** d'entretien et de mise aux normes, la fin de l'histoire semble déjà écrite.

À lire aussi

- [Barrage de Montalivet : bientôt 100 ans, et toujours si précieux pour Caen](#)

L'Etat a lancé en 2017 et 2020 **deux appels à projet** pour la reprise d'exploitation du site. D'après nos informations, un seul candidat se serait manifesté, dont le projet aurait été retoqué.

Le couperet est tombé il y a quelques semaines avec l'annonce de la décision par l'Etat de remettre le site « en l'état naturel ».



Le barrage hydro-électrique de Pont-Rolland est à l'arrêt complet depuis 2014. La concession EDF est échue depuis 2010. ©Yann ANDRE

La continuité du Gouessant

Explication de texte avec Jean-Luc Barbo, président de la commission locale de l'eau :
« L'Etat demande aux collectivités de rétablir **la continuité écologique, sédimentaire et la libre circulation de l'eau** et des organismes vivants. C'est inscrit dans la loi depuis des années. Mais avec ce barrage, dont il est propriétaire, l'Etat est en porte à faux car il ne respecte pas cette loi. »

Or, l'estuaire du Gouessant foisonne de vie et abrite notamment **des espèces migratrices** pour certaines menacées d'extinction : anguille, saumon, truite de mer, alose...

Dans le cas des anguillettes, qui se reproduisent en mer mais ont besoin de grandes étendues d'eau douce pour grandir, **une passe à poissons** a été installée en 2004 au pied du barrage pour leur permettre de monter.

Mais, dans le sens inverse, « on n'a jamais réglé le problème de la dévalaison », fait valoir Jean-Luc Barbo.

Des pêcheurs contrariés

Guillaume Moser, président de l'association agréée de pêche et de **protection des milieux aquatiques** (AAPMA) de Lamballe, abonde dans ce sens.

Il reconnaît pour autant que l'éventuelle destruction du barrage ne fera pas que des heureux dans les rangs des pêcheurs. « Pour ceux qui pratiquent **la pêche aux carnassiers** (sangre, brochet, perche), ce lieu est considéré comme un joyau », relève-t-il.

Depuis 2017, **la pêche au float tube** est autorisée sur la retenue d'eau. Il s'agit de petites embarcations qui ont permis aux pêcheurs de s'approprier le plan d'eau.

Actuellement, d'après Guillaume Moser, 90% de la pêche y est pratiquée en float tube, 10% seulement depuis les berges.



Le barrage de Pont-Rolland a été construit entre 1933 et 1936. ©Alain Moisan

Des mytiliculteurs inquiets

Autre secteur concerné : **les moules de bouchots**. « Si on détruit le barrage, il faudra le faire intelligemment », nous dit un mytiliculteur, qui ne cache pas son inquiétude de voir se déverser dans l'estuaire un afflux de sédiments.

Le barrage fait tampon. Qu'en sera-t-il le jour où les flux arriveront en direct du bassin versant ?

Guillaume Hurtaud mytiliculteur

Des précédents existent, comme dans la baie du Mont Saint-Michel où la destruction de deux barrages aurait provoqué **l'ensablement d'une partie des bouchots**.

« C'est potentiellement impactant pour nous », poursuit Guillaume Hurtaud. En tout état de cause, « il faudra réaliser un gros travail de dépollution en amont. On peut imaginer qu'un certain nombre **de métaux lourds et de bactéries** se sont accumulés. »



L'estuaire du Gouessant se situe à proximité des parcs à moules qui contribuent à la réputation de la baie de Saint-Brieuc. ©Yann ANDRE

La question des sédiments

Cette question, tout le monde se la pose mais personne ne semble vraiment disposer des **données précises** pour y répondre.

Du côté de l'AAPMA, son président affirme que des éco-sondeurs ont permis d'établir avec certitude qu'il n'y a pas 10 mètres de sédiments sur les **25 hectares** de la retenue d'eau.

Il y a de la vase mais pour l'essentiel, c'est du sable. Restaurer la continuité sédimentaire pourrait avoir une vertu : celle de protéger le littoral de la baie contre l'érosion marine.

Guillaume Moser, président de l'AAPMA

Quant à la qualité de l'eau, « le pouvoir auto-épurateur d'une eau bien oxygénée, qui circule, est bien supérieur à celui d'une eau stagnante ».

Demeure la question des intrants et métaux lourds accumulés au fil des décennies.

« L'effacement du barrage et la gestion des sédiments se feront en plusieurs phases et sans doute sur **deux années minimum** », analyse Jean-Luc Barbo. « Dans ce genre de travaux, la priorité, c'est de faire en sorte que les sédiments ne migrent pas dans le milieu, donc l'estuaire et la baie dans ce cas précis. **En Bretagne et ailleurs**, des barrages ont été effacés et la gestion des sédiments n'a jamais été un obstacle insurmontable. »

Sur l'étude d'impact de l'effacement du barrage, on sera très vigilant au niveau bactériologique des eaux. Je suis plutôt optimiste mais il n'est pas question de percuter l'activité mytilicole.

Jean-Luc Barbo président de la commission locale de l'eau

Enfin, **en matière d'eaux usées**, même si le traitement s'est considérablement amélioré dans les communes limitrophes, « on ne peut ignorer que la retenue de Pont-Rolland fait office de lagunage naturel et abaisse certainement les contaminations de ce type. »

« C'est une aberration »

Le barrage a **de nombreux défenseurs**. Comme ces personnes qui logent en aval, dans les maisons qui se trouvent à proximité immédiate du cours d'eau. « Je suis absolument contre sa destruction, c'est une aberration », peste Claudine Jouan.

« On cherche partout de l'électricité, avec des trucs qui coûtent une fortune et ça on laisse couler... » Claudine est amoureuse du lieu où elle vit. « C'est **un endroit magnifique** ! Et puis ce barrage, c'est un beau monument d'avant-guerre. »



En aval d'un barrage très fréquenté par les pêcheurs, mais aussi par les randonneurs, se trouve l'usine de production d'électricité et plusieurs maisons d'habitation. ©Yann ANDRE

Sa voisine, Jacqueline, est du même avis. « On ne peut pas être plus près de la nature qu'ici. Ils disent qu'ils vont **rendre la rivière à la nature** mais qu'est-ce que ça veut vraiment dire ? Qu'est-ce que ça peut donner pour nos maisons ? », s'inquiète-t-elle.

D'autant qu'en période de grandes marées, **l'eau abonde** des deux côtés et arrive déjà aujourd'hui au ras des jardins.

Mobilisation générale

Un **collectif citoyen** pour la remise en état du barrage de Pont-Rolland a été créé et [une pétition a été lancée courant février](#). Elle fédère à ce jour plus de 1500 signatures.

Des élus sont aussi montés au créneau. Les députés **Mickaël Cosson et Marc Le Fur** ont organisé jeudi 28 mars un rassemblement au pied du barrage. Une quarantaine de personnes y a pris part.

« L'Etat veut se débarrasser de ce barrage », déplore Mickaël Cosson, qui se dit « dubitatif sur la façon dont ont été menés les appels à candidature pour **une éventuelle reprise** ».

Il est dommage qu'en 2024 on n'ait pas avancé au niveau technique pour rendre ce barrage plus performant, quand on sait ce que coûte une telle construction et les besoins que l'on a en énergie propre.
Mickaël Cosson député des Côtes-d'Armor

« Si on devait malheureusement détruire ce barrage », l'élu exige à tout le moins de l'Etat « un **engagement noir sur blanc** pour protéger la filière mytilicole. »



Une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel des députés Marc Le Fur et Mickaël Cosson jeudi 28 mars. ©fournie

Son homologue, Marc Le Fur, est sur la même ligne : « Je m'étonne qu'à une époque où **nous manquons d'électricité**, où nous en achetons à l'étranger pour satisfaire notre consommation, nous évoquions la possibilité de supprimer un tel équipement. C'est d'autant plus étonnant que la production hydroélectrique est complètement décarbonée. »

Le maire délégué de Morieux, Pierrick Briens, ne décolère pas. L' élu lamballais Stéphane de Sallier Dupin évoque « **une décision absurde**, soumise à un dogme écologiste, sans que le montant ait fait l'objet d'une étude sérieuse ».

Et d'ajouter : « si on détruit le barrage du Pont Rolland, faudra-t-il également détruire **les Ponts-neufs**, élément du patrimoine du Penthièvre depuis 1260 ? »

Combien ça va coûter ?

Encore une question qui demeure en suspend et pas des moindres, celle des coûts. Les défenseurs du barrage avancent que sa destruction coûterait **entre 2 et 4 millions d'euros**.

À l'inverse, combien cela coûterait-il de le remettre en état et de le faire fonctionner ? Pour quelle rentabilité ? Le fait est que **le débit du Gouessant** est aujourd'hui bien inférieur à ce qu'il était dans les années 1930.

« On parle d'effacement, de destruction du barrage mais ce n'est peut-être pas **cette solution** qui verra le jour », tempère Jean-Luc Barbo, le président de la commission locale de l'eau.

On peut imaginer seulement une échancrure dans le barrage qui assurerait la continuité voulue par la loi et ainsi permettre, après sa sécurisation, de conserver la mémoire de ce patrimoine industriel dans la vallée.

En résumé, quoi qu'il en soit, on sait que **ça coûtera cher** et que ça prendra beaucoup de temps.

Des compromis peuvent encore être trouvés car, dans ce dossier, tous ceux qui s'expriment ont au moins un point commun : leur attachement à un lieu que certains n'hésitent pas à qualifier de « magique ».